



## BULLETIN INFO-MRCT COVID-19

Numéro 8 – 17 avril 2020

*Cette infolettre s'adresse au milieu municipal et vise à partager de l'information sur différents enjeux rencontrés en cette période de crise. La MRC souhaite jouer son rôle de leader socio-économique sur son territoire tout en demeurant à l'écoute de ses municipalités locales.*

### **LE COMITÉ STRATÉGIQUE**

---

#### Composition du comité

- Claire Bolduc, préfète
- Daniel Barrette, préfet suppléant, maire de Laverlochère-Angliers, responsable du secteur est
- Lyne Ash, mairesse de Nédélec, responsable du secteur nord
- Yves Ouellet, maire de Témiscaming, responsable du secteur sud
- Michel Roy, maire de Ville-Marie, responsable du secteur centre
- Lyne Gironne, directrice générale

#### Dossiers discutés au sein du comité (depuis le 10 avril)

- Accès aux jardins communautaires et aux marchés publics
- Impacts de la pandémie sur les budgets municipaux
- Location des salles municipales
- Manque à gagner pour les organismes, vu l'annulation de festivals
- Accès aux chalets par des non-résidents
- Réouverture des REL
- Programme d'aide d'urgences aux petites et moyennes entreprises (PME)
- Prestation canadienne d'urgences (PCU)
- Vente pour taxes 2020
- Délais pour le dépôt des demandes de révision

En tout temps, vous pouvez communiquer avec l'un des membres pour soulever un besoin, une question sur laquelle le comité pourrait travailler.

### **ACCÈS AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES ET MARCHÉS PUBLICS**

---

Comme tout ce qui est en lien avec la nourriture est jugé comme service essentiel, des validations sont présentement en cours pour l'ouverture et l'accessibilité aux jardins communautaires et aux marchés publics.

## **IMPACTS DE LA PANDÉMIE SUR LES BUDGETS MUNICIPAUX**

---

Mardi dernier, une conférence téléphonique a eu lieu avec les préfets de la région et la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, pour échanger sur la réalité du milieu municipal dans le contexte actuel.

La Ministre a été à l'écoute des préoccupations des préfets, notamment en ce qui concerne les impacts de la pandémie sur les budgets municipaux. Elle invite donc les municipalités locales à documenter les coûts directs et indirects de la crise sur leur budget municipal. Lors du prochain conseil de la MRC, prévu le 22 avril, un tour de table sera fait pour prendre le pouls des membres du conseil sur ce volet.

## **LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

---

Toujours en lien avec la rencontre téléphonique avec Madame Laforest, la préoccupation des municipalités concernant la location des salles municipales pour différents événements familiaux (mariage, baptême, etc.) a été apportée par Madame Bolduc. La ministre a précisé que pour le moment, les municipalités locales sont soumises au décret gouvernemental, qui stipule que tout rassemblement est interdit et que les lieux municipaux (intérieurs et extérieurs) ne peuvent le permettre. Les municipalités sont donc invitées à respecter cette directive et à émettre des réserves pour la location de salles municipales pour les prochains mois.

## **MANQUE À GAGNER POUR LES ORGANISMES, EN RAISON DE L'ANNULATION DE FESTIVALS**

---

Plusieurs organismes communautaires et de services du milieu seront touchés directement au niveau de leur financement, avec l'annulation des différents festivals sur le territoire. Pensons, entre autres, au Rodéo du camion, qui remettait d'importantes sommes auprès de plusieurs organismes ou fondations, avec les fonds générés suite à la tenue de leur événement ou aux organismes qui acceptaient un mandat de bénévolat afin de générer des fonds.

En ce sens, il y a lieu de référer toute demande au bureau de la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, dont le budget pour l'Action bénévole s'est vu bonifié par le gouvernement au cours des dernières semaines.

## **APPEL DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE DU CANADA**

---

Afin de souligner l'apport exceptionnel des personnes œuvrant dans les services de première ligne, la Gouverneure générale invite les communautés à partager l'histoire de collègues, famille ou amis qui font la différence pendant cette pandémie. Vous pouvez donc soumettre un court message avec une photo, pour partager ces histoires inspirants. Rendez-vous sur le site « Nation compassion » en cliquant [ici](#).

## **ACCÈS AUX CHALETS PAR LES NON-RÉSIDENTS**

---

Une rencontre téléphonique a été tenue avec des représentants de la Sûreté du Québec, afin de connaître le fonctionnement actuel des points de contrôle, à la suite d'informations concernant des non-résidents qui auraient passé ces contrôles pour venir profiter de leur chalet. Déjà, plusieurs courriels ou appels téléphoniques sont répertoriés par des citoyens de l'Ontario qui revendiquent une intervention de la préfète pour favoriser leur passage aux points de contrôle.

À la suite de l'échange avec la SQ, voici leurs précisions :

- En fonction du décret actuellement en place il n'est pas possible pour une personne provenant de l'extérieur d'une région confinée de se rendre à son chalet. Donc les gens de l'Ontario et Rouyn-Noranda ne seront pas autorisés à franchir les points de contrôle pour ce motif. Aucun motif ne le justifie actuellement, ni la garantie d'avoir des denrées alimentaires pour 14 jours ni l'engagement des personnes à assurer un confinement de 14 jours.
- Pour l'application, il est possible d'appliquer les mesures du décret pour une personne qui n'aurait pas respecté les applications en lien avec les personnes autorisées à se rendre dans une région confinée.
- Pour la dénonciation de ce type de situation, l'idéal est de passer via le centre de gestion des appels et demander un déplacement policier comme pour les cas de rassemblements ou autres infractions.

## **PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

---

Si les municipalités sont interpellées par les entreprises de leur localité, nous les invitons à partager l'information suivante :

Afin de faciliter la demande d'aide auprès d'un conseiller ou d'une conseillère aux entreprises à la Société de développement du Témiscamingue, il est suggéré de consulter un lien web pour faire une première vérification de votre situation et des fonds auxquels vous pourriez avoir recours. Voir [ici](#). Pour contacter l'équipe de la Société de développement du Témiscamingue : 819 629-3355 ou par courriel à [info@lasdt.com](mailto:info@lasdt.com)

Rappelons que la gestion de ce programme sera assumée par la SDT et que le comité administratif verra à accorder les prêts, sur un fonctionnement similaire au Fonds locaux d'investissement.

## **DISCUSSIONS AVEC LE MAMH**

---

Des rencontres hebdomadaires sont tenues entre les MRC's et le Ministère afin de répondre aux questions du monde municipal et de trouver des solutions aux enjeux soulevés. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou commentaires. Il est à noter que les communautés autochtones se joignent désormais aux MRC's dans cet échange téléphonique.

## **CONTACTS RÉGULIERS AVEC LE CISSSAT**

---

Les échanges entre le CISSSAT et la Conférence des préfets de l'A-T se poursuivent sur une base régulière. Ces rencontres ont lieu à tous les mardis et vendredis, en avant-midi.

Les informations en lien avec les cas positifs à la Covid-19 sont alors partagés auprès des participants, mais ceux-ci sont soumis à la confidentialité, jusqu'à ce que la conférence de presse du Premier ministre du Québec ait permis d'en faire état.

Par ailleurs, plusieurs préoccupations exprimées par le monde municipal sont partagées avec les dirigeants du CISSSAT, ce qui permet d'apporter des réponses ou des interventions de la part du milieu de la santé. N'hésitez pas à poser vos questions, directement à la préfète ou à la directrice générale.

Ainsi, en lien avec les informations de la dernière fin de semaine, lors de nos rencontres de la semaine, plusieurs questions portaient sur la santé de nos résidents en CHSLD et en Résidences pour Aînés et sur l'état des troupes au niveau des travailleurs. On a pu nous rassurer sur l'état de situation. Tout se passe bien à ce niveau, pour le moment, au Témiscamingue.

## **INTERVENTION À CKVM**

---

Notre préfète continue ses interventions sur les ondes à tous les jours, à 11 h 30. Nous vous invitons donc à syntoniser CKVM ou à surveiller la page Facebook de la MRCT (où l'entrevue est diffusée en direct), pour écouter ses interventions et ainsi, avoir accès à différentes informations.

Voici la programmation pour la présente semaine :

- Mardi : Retour sur les derniers développements de la crise, après le congé pascal
- Mercredi : Informations diverses sur les services municipaux
- Jeudi : Intervention d'Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
- Vendredi : Intervention de Sébastien Lemire, député d'Abitibi-Témiscamingue au fédéral

La prochaine chronique à CKVM se tiendra lundi prochain.

## **COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES**

---

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes est un prêt sans intérêt de 40 000 \$ offert aux entreprises admissibles. Une partie de ce prêt pouvant atteindre 10 000 \$ sera admissible à une exonération complète si les 30 000 \$ restants sont remboursés intégralement au plus tard le 31 décembre 2022.

Plusieurs institutions bancaires, diffusent leur procédure pour y accéder. En voici quelques-unes :

- Desjardins : voir [ici](#).
- CIBC : voir [ici](#).
- Banque nationale du Canada : voir [ici](#).
- Banque royale du Canada : voir [ici](#).
- La TD : voir [ici](#).

## **PRESTATION CANADIENNE D'URGENCES (PCU)**

---

Les élus municipaux ainsi que les pompiers volontaires sont maintenant admissibles à la Prestation canadienne d'urgences. La FQM a fait les représentations d'usage pour obtenir ce gain.

### **Extrait de l'infolettre de la FQM, en date du 15 avril 2020 :**

Aujourd'hui, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé l'assouplissement des critères d'admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence. Ainsi, le gouvernement fédéral élargit la Prestation canadienne d'urgence à ceux qui gagnent 1 000 \$ par mois ou moins, aux travailleurs saisonniers et à ceux qui ont épuisé leur prestation d'assurance-emploi récemment.

Ces modifications rendent donc admissibles les élus-es municipaux et les pompiers volontaires qui ont perdu leur principal emploi. Rappelons que la Prestation canadienne d'urgence est rétroactive au 15 mars dernier.

### **Extrait de l'infolettre de la FQM, en date du 16 avril 2020 :**

Le président de la FQM, M. Jacques Demers, a fait parvenir une lettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, et au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, leur demandant d'assurer l'admissibilité des élus-es municipaux et des pompiers volontaires au Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), qui ont perdu leur emploi principal et qui reçoivent une rémunération entre 1 000 à 2 000 \$ pour leur implication dans leur communauté, ce qui les rend inéligibles à la Prestation canadienne d'urgence.

À titre de rappel, les critères d'admissibilité à la Prestation d'urgence du gouvernement fédéral ont été assouplis hier pour inclure les travailleurs et travailleuses qui gagnent moins de 1 000 \$ par mois. Vous pouvez consulter la lettre [ICI](#).

## **INFORMATION DE L'APSAM**

---

Toujours en lien avec la pandémie de COVID-19, voici les dernières informations reçues de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) :

Publication de l'Institut national de santé publique (INSPQ) : [COVID-19 : Mesures de prévention en milieu de travail : recommandations intérimaires](#) - Contexte de transmission communautaire.

Formation en ligne offerte par l'INSPQ : [Gestion des cas et des contacts](#)

## **VENTE POUR TAXES 2020**

---

L'Arrêté numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, stipule, entre autres, que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire, à la date fixée dans un avis public donné par la municipalité; la vente ne peut avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis.

Comme la vente à l'enchère publique pour la MRC de Témiscamingue devait avoir lieu le 14 mai prochain, celle-ci sera reportée à une date ultérieure. Des validations sont en cours quant aux impacts reliés aux taxes dues entre le 14 mai 2020 et l'éventuelle date où l'immeuble pourra être adjugé.

## **DÉLAI POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION**

---

Le service d'évaluation de la MRC de Témiscamingue souhaite rappeler aux propriétaires des municipalités du secteur centre (Béarn, Duhamel-Ouest, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, Saint-Eugène-de-Guigues et Ville-Marie) que la date limite pour déposer une demande de révision est le 30 avril 2020.

Vous pouvez trouver les informations nécessaires sur notre site à l'adresse <http://www.mrctemiscamingue.org/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/>. Le service d'évaluation de la MRC est aussi disponible pour répondre à vos questions ainsi que pour vous aider dans vos démarches de révision. Vous pouvez contacter le service d'évaluation au 819 629-2829 poste 221 ou par courriel à [coordoevaluation@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:coordoevaluation@mrctemiscamingue.qc.ca). Un retour vous sera fait dès que possible.

## **FISCALITÉ MUNICIPALE – PROPOSITION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

---

L'UMQ propose une approche collective, auprès des entreprises qui pourraient demander des allègements fiscaux, dans le cas de la crise de la Covid-19. Considérant les diverses mesures déjà offertes par les différents ordres de gouvernement, il n'y a pas lieu pour les municipalités de répondre à une telle demande des entreprises. Pour répondre, une lettre type est disponible [ici](#).

Nous vous invitons d'ailleurs à consulter le texte explicatif de l'UMQ.

8 avril 2020

### Comptes de taxes des entreprises : l'UMQ encourage ses membres à s'opposer aux demandes d'exemption

Plusieurs municipalités ont reçu ces derniers jours des lettres en provenance de concessionnaires de véhicules automobiles dans lesquelles ceux-ci demandent aux municipalités de subventionner, pour l'année 2020, l'équivalent de la valeur de leurs comptes de taxes municipaux. Dans le contexte actuel, plusieurs entreprises ou associations d'entreprises pourraient réclamer des municipalités des mesures d'allègement fiscales. Bien que les municipalités soient sensibles à ces représentations et aux motifs qui sont invoqués, elle recommande à ses membres de s'opposer à ces demandes.

Elle considère qu'il s'agit d'une approche injustifiée au plan local et la source potentielle d'une très grande iniquité fiscale entre les contribuables municipaux.

Dès les premiers jours de la crise, un très grand nombre de municipalités ont annoncé des mesures d'allègement pour donner un peu d'oxygène aux entreprises. Notamment, plusieurs d'entre-elles ont fait le report des prochains versements de comptes de taxes ou la réduction à 0 % des intérêts sur les retards de paiement. Ces mesures avaient pour objectif de donner un premier coup de pouce aux citoyens et aux entreprises avant que les gouvernements du Québec et du Canada n'élaborent et n'annoncent leurs programmes d'aide. Or, plusieurs programmes sont désormais accessibles pour les concessionnaires automobiles, comme l'aide fédérale aux entreprises, dont les critères ont d'ailleurs été à nouveau assouplis, et qui offre une subvention publique de 75 % sur la masse salariale pour tout commerce démontrant une baisse de 15 % de ses revenus. Les gouvernements provinciaux et fédéral ont agi vite et réconcilient présents pour soutenir les entreprises et l'économie.

L'UMQ a fait parvenir aujourd'hui par écrit ses commentaires à la Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec. Nous vous soumettons également un projet de *lettre-type* de réponse que vous pouvez adapter selon votre situation.

Pour plus d'information, visitez la [section spéciale](#) de notre site web.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉOUVERTURE DES REL

---

Le REL de Fabre est ouvert depuis ce jeudi, 16 avril. Cette première journée de réouverture s'est déroulée tranquillement, alors que l'achalandage s'est avéré passablement tranquille. Les citoyens respectent les nouvelles consignes.

D'autres écocentres locaux ouvriront sous peu, en instaurant différentes mesures :

- Belleterre : déjà ouvert
- Fugèreville : ouverture prévue dans les prochaines semaines
- Guérin : déjà ouvert
- Kipawa : continuité des services, à partir du 18 avril
- Laforce : ouverture prévue dans les prochaines semaines
- Latulipe-et-Gaboury : ouverture prévue dans les prochaines semaines
- Moffet : ouverture prévue dans les prochaines semaines
- Notre-Dame-du-Nord : à partir de samedi, 18 avril
- Rémigny : n/d
- St-Eugène-de-Guigues : ouverture prévue dans les prochaines semaines
- Témiscaming (et TNO) : à partir de lundi, 20 avril

## RETOUR À LA NORMALE POUR LE MILIEU MUNICIPAL

---

Déjà, certaines municipalités locales sont en planification pour une reprise plus régulière de leurs opérations, en tenant compte des mesures sanitaires qui s'imposent pour bien protéger leur personnel.

## SITES INCONTOURNABLES

---

- [Site officiel du gouvernement du Québec pour le Covid-19](#)
- [Situation des cas au Québec](#)
- [Site officiel du gouvernement du Canada pour le Covid-19](#)
- [Site officiel du gouvernement de l'Ontario pour le Covid-19](#)
- [Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#)
- [Fédération québécoise des municipalités](#)
- [Éducaloi : réponses à vos questions](#)
- [Institut national de la Santé publique](#)

## OUTILS PERTINENTS À PARTAGER

---

Tout savoir sur la COVID-19 et sa propagation, cliquez [ICI](#).

Guide de soutien pour vos employés qui doivent travailler à distance, cliquez [ICI](#).

Section du site web de la MRC, [ici](#).

Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19, [ici](#)

Mon enfant est inquiet en raison de la pandémie. Comment le soutenir? [ICI](#).

Covid-19 : [Covid19@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:Covid19@mrctemiscamingue.qc.ca)

Différentes sections du site web de la SDT :

1. Encourageons l'achat local, [ici](#).
2. Les mesures pour les entreprises, [ici](#).
3. Les services offerts par les organismes communautaires, [ici](#).
4. Piste d'actions de Femmessor, [ici](#).
5. Une pandémie de fraude, [ici](#).
6. Outil : affiche de mesures extrêmes, [ici](#).

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**  
**PRENEZ SOIN DE VOUS !**